Affiché le

ID: 084-258402346-20200128-2020CS17-DE



Une autre vie s'invente ici

Membre des réseaux Réserve de biosphère (Unesco) Géoparc mondial Unesco Charte européenne du tourisme durable (Europarc)

Délibération **2020 CS 17** du Comité Syndical du Parc naturel régional du Luberon

Objet: CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE POUR LE RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL CHARGE DE MISSION EAU ET **RIVIERES (CATEGORIE A)**

L'an deux mille vingt et le 28 janvier 2020 à 14h30, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 22 janvier 2020, se sont réunis à la Maison du Parc de Apt sous la présidence de Dominique SANTONI.

Le quorum était atteint avec soixante-et-onze (71) votants :

- Quarante-et-un (41) membres titulaires présents ;
- Sept (7) membres suppléants présents avec voix délibérative ;
- Vingt-trois (23) membres représentés.

Etaient présents:

Mesdames Dominique SANTONI, Gaëlle LETTERON, Geneviève JEAN, Valérie DELONNETTE, Pierrette FRIMAS, Nadine SARTO-BARANCOURT, Marie-Thérèse CARMAGNOLE, Claire ARAGONES, Jacqueline COMBE, Anne-Marie CHEYREZY, Yolande PRIMO, Sabine GATIN, Mireille BOR, Marie-Elisabeth CHRISOSTOME, Paule DAPRES, Gisèle MAGNE, Catherine SERRA, Elisabeth AMOROS, Noëlle TRINQUIER, Nathalie CZIMER-SYLVESTRE, Jeanine DOUZON, Laurence LE ROY (suppléante), Nadine CURNIER, Emmanuelle FRIELINGSDORF (suppléante), Catherine ROSSI (suppléante), Danielle BRUN (suppléante).

Messieurs Mickaël CAVALIER, Philippe ROUX, Fernand PEREZ, André BERGER, Alessandro POZZO, Jacques DECUIGNIERES, Jean-Pierre LEROUX, Alain CAHOUR, Pierre FISCHER, Alain DEILLE, Jean-Pierre BOYER, José DEVAUX, Jean-Pierre PEYRON, José YEVENES, Philippe DAUMAS, Serge SARDELLA, Stéphane SAUVAGEON, Paul FABRE, Christian CHENEZ, Grigori GERMAIN (suppléant), André ROUSSET (suppléant), Pierre PELLEGRIN (suppléant).

Avaient donné pouvoir :

Mesdames

Anne-Cécile REUS à Grigori GERMAIN Laurence DE LUZE à Geneviève JEAN Christiane NAJI à Yolande PRIMO Marie-Claire FEREOUX à Catherine SERRA Suzanne BOUCHET à Elisabeth AMOROS Roselyne GIAI-GIANETTI à Stéphane SAUVAGEON Jacqueline BOUYAC à Nathalie CZIMER-SYLVESTRE

Messieurs

Roland PETIET à Pierre PELLEGRIN Félix BOREL à Jacqueline COMBE Didier PERELLO à Nadine SARTO-BARANCOURT Christian AUTARD à Mickaël CAVALIER Michel RUFFINATTI à Claire ARAGONES

> Parc naturel régional du Luberon • 60 place Jean-Jaurès • BP 122 • 84404 Apt Cedex Tél: 04 90 04 42 00 • contact@parcduluberon.fr • 🖪 • www.parcduluberon.fr



Alpilles, Ardennes, Armorique, Avesnois, Ballons des Vosges, Baronnies Provençales, Boucles de la Seine Normande, Brenne, Brière, Camargue, Caps et Marais d'Opale, Causses du Quercy, Chartreuse, Corse, Forêt d'Orient, Gâtinais français, Golfe du Morbihan, Grands Causses, Guyane, Haut-Jura, Haut-Languedoc, Haute-Vallée de Chevreuse, Landes de Gascogne, Livradois-Forez, Loire Anjou Touraine, Lorraine, Luberon, Marais du Cotentin et du Bessin, Marais Poitevin, Marţinique, Massif des Bauges, Millevaches en Limousin, Montagne de Reims, Monts d'Ardèche, Morvan, Narbonnaise en Méditerranée, Normandie-Maine, Oise-Pays de France, Perche, Périgord Limousin, Pilat, Préalpes d'Azur, Pyrénées Ariégeoises, Pyrénées Catalanes, Queyras, Scarpe-Escaut, Vercors, Verdon, Vexin Français, Volcans d'Auvergne, Vosges du Nord

Envoyé en préfecture le 03/02/2020 Reçu en préfecture le 03/02/2020

Affiché le

ID: 084-258402346-20200128-2020CS17-DE

Claude BADOC à Alain CAHOUR
Francis FARGE à Gisèle MAGNE
Joël RAYMOND à Fernand PEREZ
Pierre BENAS à Pierre FISCHER
Alain SAGE à Valérie DELONNETTE
Gérard MATHERON à Pierrette FRIMAS
Pascal DEPOISSON à Emmanuelle FRIELINGSDORF
Gilles MOYNE à Jacques DECUIGNIERES
Sergio ILOVAISKY CANO à André BERGER
Ludovic BONNET à Jean-Pierre BOYER
Jean-François LOVISOLO à Noëlle TRINQUIER

Etaient excusés:

Mesdames Dominique CONCA, Fabienne ELLUL, Léa CHEVALIER

Messieurs Michel-Axel ROUX, Michel GASPARIN, Jean-Marc BLANC, David GEHANT, Julien AUBERT,

Etaient également présents, sans voix délibératives :

Mesdames Catherine DELASSUS-NOLLET (suppléante d'Anne-Marie CHEYREZY), Valérie GUIGON, Stéphanie MARI.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3 -1;

Vu la charte du Parc naturel régional du Luberon adoptée par décret ministériel le 20 mai 2009 et notamment ses objectifs ; Objectif A.2.3 "Protéger de façon cohérente l'eau et les rivières ;

Considérant le contexte du nouveau diagnostic de territoire et la concertation nécessaire envisagée dans le cadre de la révision de la Charte ;

Considérant également le contexte de post crues à gérer et une forte contribution du service eau et rivières à l'organisation de la GEMAP, ainsi que la coordination lancement du service d'économie d'eau SEDEL eau ; Considérant la nécessité de recourir à un agent contractuel appartement à la catégorie hiérarchique A, correspondant au grade d'ingénieur territorial ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à la majorité avec une (1) abstention :

- **DECIDE** la création d'un emploi non permanent pour recrutement d'un agent contractuel dans le cadre d'emplois des Ingénieurs territoriaux, au grade d'ingénieur territorial pour exercer la fonction de chargé de mission Eau et rivières ; sur la base de l'article 3-1° de la loi du 26 janvier 1984 ;
- DIT que le contrat sera d'une durée maximale d'un an, à temps complet, à compter de mars 2020 ;
- **FIXE** le niveau de recrutement à : BAC+5 en hydrologie / hydrogéologie / gestion intégrée des ressources en eau ;
- FIXE le niveau de rémunération entre l'indice brut 444 et l'indice brut 565;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget 2020;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en application de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La Présidente,

REGIO

Dominique SANTO